

Mobilité durable



Région Sud : Aide à l'acquisition de véhicules utilitaires propres

L'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires propres doit permettre aux auto-entrepreneurs, Très Petites Entreprises (TPE) ou les petites et moyennes entreprises (PME) - ayant un établissement ou une succursale en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - d'effectuer leur transition énergétique. Les collectivités peuvent aussi être aidées si elles vont au-delà de leurs obligations réglementaires. Le dispositif focalise sur le transport de marchandise et de matériel.

L'aide varie entre 3 000 € et 15 000 € selon les types de véhicules neufs et entre 500 et 7500 € pour les véhicules d'occasion.



Plus de renseignements: <https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/aide-a-lacquisition-de-vehicules-utilitaires-propres> ↗



ETAT : ADVENIR - Parking privé à destination de flottes de véhicules poids lourds

<https://casa-energie.fr/entreprises/mobilite-durable?>

Sont éligibles les 1 000 premiers points de recharge déployés par une entreprise privée ou une personne publique d'infrastructures de recharge à destination de véhicules poids lourds de catégorie N2 ou N3 (au sens du code de la route).

L'ensemble des minimas techniques Advenir ainsi que la réglementation en vigueur doivent être respectés pour bénéficier de la prime



Plus de renseignements : <https://advenir.mobi/borne-flottes-poids-lourds/>



ETAT : ADVENIR - Flottes et salariés d'entreprises de véhicules de location de courte durée

Le programme Advenir propose une prime pour l'installation de bornes de recharge à destination de flottes et salariés d'entreprises de véhicules de location de courte durée. Le montant de la prime Advenir s'élève à 20 % du montant hors taxe de la prestation de fourniture et d'installation des points de recharge financés plafonné à 600 € par point de recharge.



Plus de renseignements : <https://advenir.mobi/borne-flottes-loueurs/> ↗